

Mesures relatives aux compétitions amateurs

À la demande du Président de la FFR, la Commission exceptionnelle des Epreuves s'est réunie quotidiennement pour définir le format des compétitions pour la saison 2020/2021 dans le respect et l'équité des clubs. Le Bureau Fédéral de la FFR a acté les principes guidant à la clôture de la saison en cours et surtout à la préparation de la suivante.

Un acte fort qui vient après quinze jours de réflexion, après l'élaboration de différents scénarii et la consultation, par les élus de la Fédération, des clubs de Fédérale concernés par des éventuelles montées ou descentes afin de prendre en compte leurs avis dans la décision finale. Le Bureau Fédéral a donc décidé d'une adaptation nécessaire du format des compétitions fédérales, conséquence des principes suivants :

COMPÉTITIONS MASCULINES

- **Pas de relégations sportives pour la saison 2019/2020**
- **Établissement des classements nationaux 2019/2020 pour chaque compétition**, bâtis sur les résultats sportifs obtenus à l'issue des phases qualificatives, avec un recours aux péréquations nécessaires en application des règlements généraux de la F.F.R.
- **Des montées réservées aux meilleurs de poule en 2^e et 3^e Divisions Fédérales** afin de pas faire de cette saison une saison morte, en permettant aux meilleurs d'une division de pouvoir concrétiser leurs projets de montée.
- **La validation de la montée de 24 à 27 clubs des divisions Honneur des Ligues régionales en Fédérale 3**

- **La possibilité donnée à tous les clubs qui le souhaiteraient, de renoncer à leur droit acquis de se maintenir sportivement, sans être sanctionnés** ; et dans ce cas, un système de remplacement en cas de places « disponibles » basé sur le classement national de la compétition à l'issue des phases qualificatives 2019/2020.
- Pour les Compétitions territoriales, **la FFR demande à ses Ligues régionales d'appliquer les montées et descentes des équipes en fonction de leur classement arrêtés au 15 mars** et après avoir appliqué la péréquation. Un accompagnement sera mis en place par la FFR pour les ligues mais tous les Clubs auront donc la possibilité de monter à l'échelon supérieur en fonction de leur mérite sportif.

Pour la saison 2020-2021, 336 clubs évolueront dans les divisions fédérales. À ce jour la FFR maintient le principe d'une montée de 2 clubs de Fédérale 1 en PROD2.

Cependant, ayant pris acte de la position des Clubs professionnels, elle demande une réunion dès les prochains jours avec les représentants de ces Clubs et la LNR.

- **FÉDÉRALE 1** : Les 48 clubs maintenus seront rejoints par 12 clubs de 2^{ème} Division Fédérale, sur la base du classement national 2019/2020, soit 60 clubs répartis en 5 poules de 12 clubs.
- **FÉDÉRALE 2** : Les 84 clubs maintenus sont rejoints par les 12 accessions de 3^{ème} divisions fédérale pour un maintien du format à 96 clubs, soit 8 poules de 12 équipes.
- **FÉDÉRALE 3** : 156 clubs maintenus rejoints par 24 à 27 accessions d'Honneur (nombre déterminé en fonction des renoncements des clubs maintenus en Fédérale 3) pour un format à 180 clubs, soit 15 poules de 12 équipes. En cas de places supplémentaires, les remplacements seront attribués selon un principe géographique, ligue par ligue, au regard des classements généraux.

2019-2020

2020-2021

48 ÉQUIPES

4 POULÉS DE 12

FEDERALE 1

60 ÉQUIPES

5 POULÉS DE 12

12 CLUBS PROMUS



96 ÉQUIPES

8 POULÉS DE 12

FEDERALE 2

96 ÉQUIPES

8 POULÉS DE 12

12 CLUBS PROMUS



168 ÉQUIPES

14 POULÉS DE 12

FEDERALE 3

180 ÉQUIPES

16 POULÉS DE 12

24 À 27 CLUBS PROMUS*



SERIES REGIONALES

HONNEUR, PROMOTION HONNEUR, 1^{RE} SERIE, 2^E SERIE, 3^E SERIE, 4^E SERIE

* EN FONCTION DU NOMBRE DE CLUBS SOUHAITANT RENONCER
À LEURS DROITS SPORTIFS ET DONC ÊTRE RELEGUÉS DE FÉDÉRALE 3 EN SERIES RÉGIONALES.